

Saint Lô, Le 3 octobre 2019

Le gouvernement a décidé de s'attaquer au pacte social qui unit les générations.

Le gouvernement a décidé de limiter la hausse des pensions à 0.3% pour 2019

Le gouvernement poursuit sa politique de stigmatisation des retraités les considérant comme nantis

**Non** Les Retraités ne sont pas des nantis pour s'en convaincre il suffit de constater le montant des pensions versées par la Carsat dans La Manche en 2018 :

**La moyenne de la pension versée est de 644€ et de 1049€ pour une carrière complète ?**

Et que

- 26% des foyer fiscaux de retraités ont un revenu fiscal en dessous du seuil d'imposition (20% pour les salariés)
- Le revenu fiscal de référence moyen des retraités est de 18% inférieurs à celui des salaires à une moyenne de 1800€ dans la manche (2017) donc en dessous du seuil de retraité aisé décrété par le gouvernement

**Il ne s'agit pas de sortir les kleenex ...mais de rappeler une réalité** Mais Face à cette réalité

**le gouvernement a érigé en principe l'érosion organisée et systématique du pouvoir d'achat des retraités**

**Pour Preuve**

Depuis 2017, les pensions ont été revalorisées de 0,8% pour une inflation de 1%, les pensions ont été gelées en 2018, puis revalorisées de 0.3% en 2019....

Je vous laisse faire le calcul, c'est près de 3% de pouvoir d'achat qui se sont envolé... définitivement.

Sans oublier la CSG non compensé...

Bref, le gouvernement met les retraités à la première place des contributeurs à la réduction des déficits sociaux....

Et cela risque de ne pas s'arrêter, lorsque l'on regarde le projet de loi de financement de la sécurité sociale de 2020... qui prévoit...un déficit de la branche vieillesse jusqu'en 2023 pourtant cette branche était excédentaire en 2017

**Encore La faute aux retraités qui coûtent cher....**

Disons plutôt la conséquence d'exonérations de charges non compensées par l'Etat, notamment celles liées aux heures supplémentaires et les primes non soumises à cotisations.

Facile de faire grimper les déficits dans ces conditions quand une pseudo politique sociale ôte des recettes au budget de la caisse vieillesse.

La CFDT retraité de la Manche dénonce l'acharnement du gouvernement qui entend réduire la part du budget social consacré au financement des retraites.

Plus grave encore, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020 bouscule les règles d'indexation des pensions au regard de l'inflation.

Le gouvernement prévoit une ré indexation des pensions sur l'indice des prix pour les seules retraites inférieures à 2 000 euros. Cette mesure partielle et injuste laisserait de côté plus de trois retraités sur dix

Nous avons là une rupture du contrat social par le gouvernement

Mais cette rupture d'égalité de traitement est un changement de nature de notre système de retraite transformé en mécanisme rampant de prestations sociales voire de minimum social

C'est intolérable et inacceptable et pour finir sur l'indexation des retraites

**Nous avons simplement besoin d'un système d'indexation des retraites garantie par la loi.... Non soumis aux aléas négatifs de la calculatrice de Bercy**

**Concernant les basses pensions, La CFDT Retraités Manche rappelle la promesse du Président Emmanuel Macron, le 25 avril dernier :** « Je veux que le minimum contributif, la retraite minimale qu'on touche quand on a travaillé durant sa vie, soit de 1 000 euros ».

Le moins que l'on puisse dire ..c'est qu'il y a encore du boulot pour atteindre cet objectif... Qui rappelons-le n'est pas au niveau de la revendication CFDT retraité pour qui le minimum contributif au niveau du SMIC pour une carrière complète

**La CFDT Retraités revendique**

- **La compensation de la perte du pouvoir d'achat des années 2018 et 2019.**
- **La remise à niveau de l'ensemble des retraites en fonction de l'inflation, et mieux encore, en les indexant sur les salaires.**
- **La contrepartie de la hausse de la CSG pour tous les retraités** dont la hausse de 1,7 point de contribution sociale généralisée (CSG) en janvier 2018 n'a toujours pas été compensée.

**La CFDT Retraités Manche agit aussi pour**

- Une aide à la prise en charge de la complémentaire santé des retraités.
- La suppression de la cotisation maladie de 1 % sur les retraites complémentaires.
- L'application obligatoire du tiers payant.
- Un financement, à la hauteur du défi du vieillissement de la population.